

# OCTILLUS 13

**Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**

**Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »**

■ **Émetteur** : BNP Paribas Issuance B.V.<sup>(1)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule** : BNP Paribas S.A.<sup>(1)</sup>.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur du produit, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

\*Une fois atteint le montant du nominal total de l'émission prévu dans les Conditions Définitives, la commercialisation du produit pourra être clôturée de manière anticipée à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

(1) Notations de crédit au 17 mai 2017:

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :**  
**DU 20 JUIN 2017 AU 31 OCTOBRE 2017\***



**BNP PARIBAS**

**La banque  
d'un monde  
qui change**



**Octillus 13, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'**indice Euro Stoxx 50®** (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Chaque année, un **gain potentiel de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale**, si l'indice clôture à son niveau initial ou au dessus de son niveau initial à une date d'évaluation de remboursement automatique anticipé (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,71 %<sup>(2)</sup>) ;
- À l'échéance des 10 ans :
  - un **remboursement avec gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale** même si l'indice est en baisse et ce jusqu'à 25 % de baisse par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - un **remboursement de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> entre 25 % et 40 % de baisse de l'indice** par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale
  - un **risque de perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'indice si l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale**.

**Octillus 13 est un produit de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.**

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation ou à l'échéance le 15 novembre 2027). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et de risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

## AVANTAGES

- **Objectif de gain de 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale :**
  - Dès lors qu'à l'une des dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial
  - Dès lors qu'à la date de constatation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial
- **Possible retour sur investissement rapide :** potentiel remboursement anticipé automatique chaque année dès lors qu'à l'une des dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>(1)</sup> à l'échéance :** dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.

## INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
  - **En cours de vie :** en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.
  - **À l'échéance des 10 ans :** en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale.
  - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains :** le gain potentiel est fixé à 6 %<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale, même en cas de hausse de l'indice supérieure à ce montant (taux de rendement annuel net maximum de 4,71 %<sup>(2)</sup>).
- **Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance.** Ceci résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 1 an à 10 ans.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière.
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance :** il est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

(1) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

À la date de constatation initiale, le 31 octobre 2017, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et on le retient comme son niveau initial.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (ANNÉES 1 À 9)

Aux 9 dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup>, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement automatique anticipé<sup>(1)</sup> correspondante :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>

+

Un gain de 6 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 3,84 %<sup>(3)</sup> et 4,71 %<sup>(3)</sup>, selon l'année du remboursement.

- Sinon, si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNÉE 10)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice est **stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ou bien s'il est en baisse et ce jusqu'à 25 % de baisse par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date de remboursement final :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>

+

Un gain de 60 %<sup>(2)</sup>, soit un gain de 6 %<sup>(2)</sup> par année écoulée depuis la date de constatation initiale

Soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date de remboursement final :

L'intégralité du capital<sup>(2)</sup>

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(3)</sup>.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la date de remboursement final :

Le capital<sup>(2)</sup> diminué de la baisse de l'indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 6 pour le détail des dates.

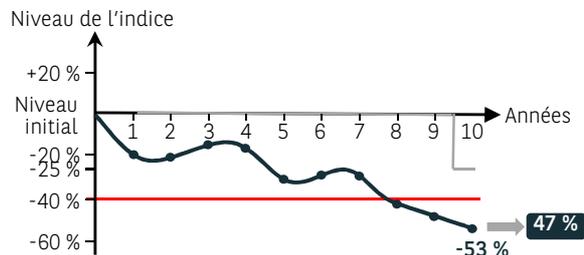
(2) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(3) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## ILLUSTRATIONS

- Performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain de 6 % par année écoulée
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10

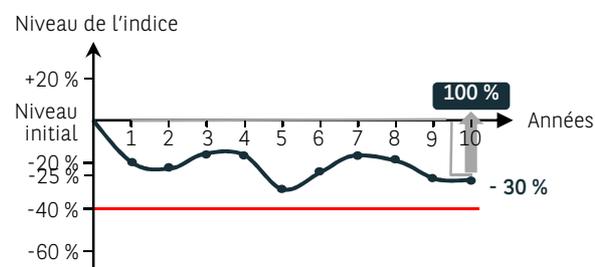


- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

**Montant remboursé :** intégralité du capital<sup>(1)</sup> - 53 % = **47 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de -8,24 %<sup>(2)</sup> (inférieur à celui de l'indice égal à -7,24 %).

Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en baisse par rapport à son niveau initial à toutes les dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé et cèderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

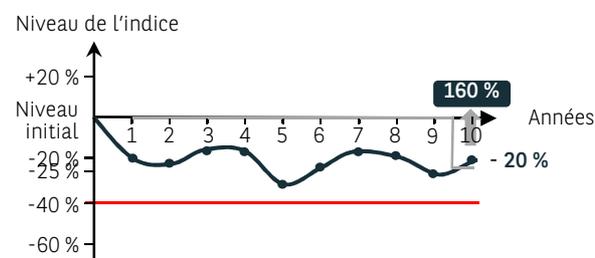
### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL L'ANNÉE 10



- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement avec gain.

**Montant remboursé :** intégralité du capital<sup>(1)</sup>, soit un taux de rendement annuel net de -1 %<sup>(2)</sup> (supérieur à celui de l'indice, égal à -3,49 %).

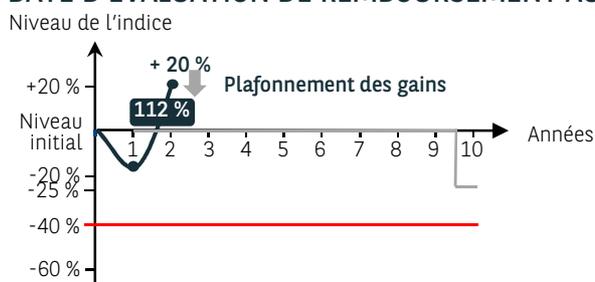
### SCÉNARIO FAVORABLE : BAISSÉ MODÉRÉE DE L'INDICE A LA DATE DE CONSTATATION FINALE, AU-DESSUS DU SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU REMBOURSEMENT AVEC GAIN L'ANNÉE 10



- Années 1 à 9 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.
- Année 10 : l'indice clôture en baisse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain.

**Montant remboursé :** intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de  $(10 \times 6\%)^{(1)}$  = **160 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de 3,74 % (supérieur à celui de l'indice, égal à -2,19 %).

### SCÉNARIO DE MISE EN EVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE A LA DATE D'ÉVALUATION DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DE L'ANNÉE 2



- Année 1 : l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, le produit continue.
- Année 2 : l'indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement avec gain. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

**Montant remboursé :** intégralité du capital<sup>(1)</sup> + gain de  $(2 \times 6\%)^{(1)}$  = **112 % du capital<sup>(1)</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de 4,66 %<sup>(2)</sup> (inférieur à celui de l'indice, égal à 9,36 %, du fait du **plafonnement des gains**).

Dans le cas où, à une date d'évaluation de remboursement automatique anticipé ou à la date de constatation finale, l'indice clôturerait exactement à son niveau initial ou légèrement au-dessus, le rendement du produit serait meilleur que celui de l'indice, du fait de la fixation des gains à 6 % par année écoulée.

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'indice et du produit.

(1) Hors frais et hors fiscalité liés au cadre d'investissement

(2) Les taux de rendement annuels présentés sont nets des frais dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Emetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

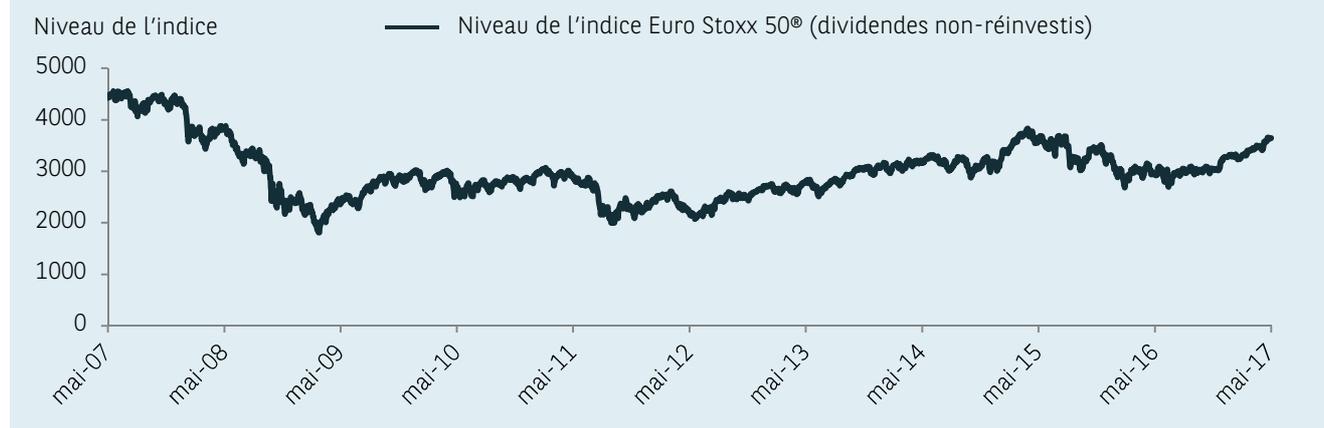
## ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50® (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS)

L'indice Euro Stoxx 50® est composé des 50 premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe. Sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

**La performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.**

### Niveaux historiques (entre le 16 mai 2007 et le 16 mai 2017)

**Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.**



Source : Bloomberg, le 16 mai 2017

Pour plus d'informations sur l'indice, veuillez consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis) et donc à l'évolution du marché actions européen.
- **Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates de remboursement final. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risques de marché** – Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis), mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** – L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Émetteur.

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

<b>Code ISIN</b>	FR0013259694
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance structuré de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>(1)</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. <sup>(1)</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
<b>Montant de l'émission</b>	30 000 000 €
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100 %
<b>Éligibilité</b>	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
<b>Offre au public</b>	Oui, uniquement en France
<b>Commercialisation</b>	Du 20 juin au 31 octobre 2017
<b>Garantie en capital</b>	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance</b>
<b>Frais d'entrée</b>	1 % maximum (sauf en assurance-vie) <sup>(2)(3)</sup>
<b>Sortie/entrée en cours de vie</b>	En cas de sortie pendant la période de commercialisation : frais de sortie de 4 % maximum <sup>(3)</sup> BNP Paribas Arbitrage S.N.C. s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne le prix de revente pendant toute la durée de vie du produit. Sortie en cours de vie : au prix de revente (0% de frais de sortie) Entrée en cours de vie : au prix de revente + 1% de frais d'entrée <sup>(2)</sup>
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux distributeurs. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant placé par le distributeur (calculé sur la base de durée maximale des titres). Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès des distributeurs.
<b>Sous-jacent</b>	Indice Euro Stoxx 50® ( <b>dividendes non réinvestis</b> ). Code ISIN : EU0009658145
<b>Date d'émission</b>	20 juin 2017
<b>Date de constatation initiale</b>	31 octobre 2017
<b>Dates d'évaluation de remboursement automatique anticipé</b>	31 octobre 2018 (année 1) 31 octobre 2023 (année 6) 31 octobre 2019 (année 2) 31 octobre 2024 (année 7) 2 novembre 2020 (année 3) 31 octobre 2025 (année 8) 1 <sup>er</sup> novembre 2021 (année 4) 2 novembre 2026 (année 9) 31 octobre 2022 (année 5)
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	14 novembre 2018 (année 1) 14 novembre 2023 (année 6) 14 novembre 2019 (année 2) 14 novembre 2024 (année 7) 16 novembre 2020 (année 3) 14 novembre 2025 (année 8) 15 novembre 2021 (année 4) 16 novembre 2026 (année 9) 14 novembre 2022 (année 5)
<b>Date de constatation finale</b>	1 <sup>er</sup> novembre 2027 (année 10)
<b>Date de remboursement final</b>	15 novembre 2027 (année 10)
<b>Valorisation</b>	Valorisation quotidienne dans des conditions normales de marché publiée sur la page Reuters [FR0013259694=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Agent de calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation sera établie tous les quinze (15) jours par les sociétés Pricing Partners et Sungard, sociétés indépendantes du Groupe BNP Paribas.
<b>Liquidité</b>	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

(1) Notations de crédit au 17 mai 2017 :

- BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Hors frais d'entrée applicables au cadre d'investissement.

(3) Frais prélevés par le Distributeur.

Octillus 13 (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé), pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 7 juin 2017 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 17-262, (b) de ses éventuels Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 20 juin 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. **L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du produit.**

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaut. La documentation juridique est disponible sur demandes auprès des distributeurs ou sur le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

STOXX® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).



# BNP PARIBAS

La banque  
d'un monde  
qui change